Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_078_1-DE

Publié le 11/05/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-078-1

ERREUR MATÉRIELLE

L'an 2026, le 06 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de procurations : 5
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, Mme GAFSI Leïla, Mme HARDOUIN Natalina, M. HOVORKA Frank.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric,
M. FROISSART Yves à M. Adrien LEGROS,
Mme GAFSI Leïla à M. Jacques MESAS,
Mme HARDOUIN Natalina à M. Joël LAINÉ
M. HOVORKA Frank à M. GARCIA Juanito.

Secrétaire de séance :
Mme MEUNIER Cassandre

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL « VAL DE FLUX » ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : M. Hervé SPALETTA

La Ville de Beaugency est propriétaire d'un camping, situé 1 route de Lailly en Val, qui est exploité depuis 2017 dans le cadre d'une délégation de service public. En bords de Loire, il offre une vue de qualité sur le pont et la ville. Classé 3 étoiles, il dispose actuellement de 160 emplacements.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_078_1-DE

Le contrat de délégation de service public arrive à son terme le 31 décembre 2026. Après avoir procédé à l'analyse comparative des modes de gestion, il est proposé de lancer la procédure pour conclure un nouveau contrat de concession de service public pour une durée de 8 ans pour la gestion du camping et son maintien avec un classement de 3 étoiles.

Comme sur le contrat écoulé, si le délégataire assure l'entretien et les petites améliorations, les investissements significatifs, dont en particulier la réhabilitation du local sanitaire qui est à envisager, seront portés par la commune.

La procédure de passation des contrats de concession de service public est décrite aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et aux articles L. 3120-1 à L. 3126-3 et R. 3121-1 à R. 3126-14 du Code de la Commande Publique.

Préalablement à l'engagement de la procédure, l'article L. 1411-4 du CGCT prévoit que le Conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la concession du service public pour l'exploitation du camping. Il statue au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire. Ledit rapport est joint en annexe de la présente délibération.

En outre, il convient de déterminer la composition de la commission de délégation de service public prévue à l'article L1411-5 du CGCT. Cette commission analyse les candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Au vu de l'avis de la commission, le Maire pourra engager des négociations avec les candidats ayant remis une offre et saisira ensuite le Conseil municipal du choix auquel il aura procédé. Comme pour la commission d'appel d'offres, la commission de DSP est composée du Maire ou son représentant ainsi que de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants issus du Conseil municipal, en respectant la représentation proportionnelle. Le comptable public de la collectivité et un représentant du ministère de l'économie peuvent participer à la commission avec voix consultative.

Ce dossier a été présenté à la commission « commerce, marché, développement économique et emploi » du 15/04/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la MAJORITÉ (2 VOTES CONTRE : Mme AUBERTIN Catherine et M. MONTLIVET Nicolas ; **1 ABSTENTION :** Mme WITTNER Isabelle**) de :**

1. **Approuver la reconduction du principe de la concession de service public pour l'exploitation du camping « Val de Flux » pour une durée de 8 ans ;**
2. **Approuver le document en annexe contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire ;**
3. **Autoriser Monsieur le Maire, ou son Adjoint, à procéder au lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence nécessaire au renouvellement de la délégation de service public, conformément aux dispositions de l'article L.1411-12 et R.1411-2 du code général des collectivités territoriales, sous la forme d'une délégation de services public simplifiée ;**
4. **Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes afférents à cette procédure ;**

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_078_1-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

5. **Désigner, sans recourir à un vote à bulletin secret, les membres suivants pour siéger à la commission de délégation de service public pour la gestion du camping municipal « Val de Flux » :**

Titulaires	Suppléants
Juanito GARCIA	Aurélie YANG
Hervé SPALETTA	Stéphanie FONTAINE
Frank HOVORKA	Emilie CHAMI
Joël LAINÉ	Natalina HARDOUIN
Isabelle WITTNER	Catherine AUBERTIN

Signé électroniquement par :
Gaspard MESNIER
Date de signature : 27/05/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire adjoint